



## Ville de Chenebier

### Conseil Municipal : Procès-Verbal de la séance du 11 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Chenebier dûment convoqué par voie dématérialisée le 4 décembre, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis ABRY, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance. Il fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

**Membres présents (11) :** Francis ABRY – Pierre-Marie BELOT – Nathalie JUGE – Christiane FRANCOIS – Antoine LLOPIS – Claude CLAUDEL – Florence MORIS – Mickaël REBERT – Marie-Laure FLORIN – Thierry DELAVACQUERY – Jean ABRY – Marc MENESTRET – Matthieu MONNERET

**Membres absents représentés (3) :** David MERGER représenté par Christiane FRANCOIS – Valentin PETIT représenté par Pierre-Marie BELOT

**1. Demande d'ajout de 1 point au conseil municipal : délibération pour l'extension du réseau électrique concédé (A9524). (15 pour)**

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2023 – Cf. Annexe 1**

*Pas de question, le compte rendu est approuvé (15 pour)*

**3. Délibération N°2023-12/01 : Suppression emploi secrétaire de mairie – Cf. Annexe 2**

Par suite d'un départ par mutation, un poste de secrétaire de mairie (catégorie A) est à supprimer. Le CST a donné un avis favorable. Donc il convient de supprimer ce poste au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De supprimer le poste de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**4. Délibération N°2023-12/02 : Décision budgétaire modificative N°7 du budget communal – Cf. Annexe 3**

Plusieurs ajustements portés dans le tableau ci-dessous s'avèrent utiles pour effectuer le paiement des cotisations URSSAF.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	1 300.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 300.00 €</b>	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		3 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 700.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 700.00 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'élu en charge du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- D'approuver la DBM N°7 du budget communal selon les éléments ci-dessus.

**5. Délibération N°2023-12/03 : Extension du réseau électrique concédé (A9524) – Cf. Annexe 4**

Il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour une maison, d'habitation projetée rue de la Louvière.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'élu en charge du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de dette opération
- Demande que la participation financière demandée par le SIED soit prise en charge par M. PRETOT.
- Prend acte qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique 'électricité sera nécessaire à plus ou moins longue échéance.

**Le Maire  
Francis ABRY**

